

Economico Flash ⚡ #34

Gestion de fortune rentable : ETF ou fonds indiciels (hors bourse)

 info@economico.ch
 Dr. Ueli Mettler,
c-alm AG
 Suivez-nous sur
[LinkedIn](#)

Graphique de la semaine : Comparaison des Exchange Traded Funds (ETF) et des fonds indiciels hors bourse

Critère de comparaison	ETF	Fonds indiciels	Conclusion
Frais de gestion courants	TER	TER + Tarif cadre ¹	Spécifique au cas
Coûts de transaction	Bid-Ask-Spread	Protection anti-dilution	Avantage des fonds indiciels
Impôts sur les transactions	Droit de timbre	pas de droit de timbre	Avantage des fonds indiciels
Impôts à la source étrangers	applicable ²	applicable ²	Gestion d'actifs : Au cas par cas 3a / LFLP : avantage des fonds indiciels
Négociabilité / liquidité	à tout moment / intraday	tous les jours	Avantage de l' ETF

¹ Certaines catégories de parts de fonds indiciels hors bourse ne sont disponibles qu'en signant une convention-cadre avec la direction du fonds. Les conditions tarifaires font alors l'objet de cette convention tarifaire, le TER du produit est généralement de 0%.

² Les impôts à la source dépendent de l'univers de placement du fonds, du domicile du fonds et du cercle d'investisseurs du fonds. Plus d'informations sur ce sujet croustillant dans le prochain Economico Flash 35.

L'apparition des ETF au début du nouveau millénaire a ouvert aux investisseurs privés l'accès à des placements diversifiés et rentables. Entre-temps, la forme de mise en œuvre de l'ETF est toutefois fortement concurrencée par les fonds indiciels (hors bourse) qui, au lieu d'être négociés en bourse, sont achetés et vendus via des souscriptions et des rachats quotidiens. Les gestionnaires de fortune compétitifs d'[Economico marketplace](#) utilisent eux aussi de plus en plus de fonds indiciels hors bourse et réglementés par la FINMA dans la construction de leur portefeuille, comme les utilisateurs enregistrés peuvent le voir en toute transparence à l'étape 4 de la place de marché (« Analyse détaillée »). Il est donc grand temps de procéder à une comparaison des caractéristiques critiques des produits :

- **Frais de gestion courants** : à cet égard, il est nécessaire de procéder à une évaluation au cas par cas en examinant le Total Expense Ratio (TER) spécifique au produit. Pour les classes de parts de fonds indiciels qui présentent un TER = 0 (tranches dites « no load »), l'observation des tarifs de la convention tarifaire enveloppante avec la société de direction du fonds est pertinente.
- **Frais de transaction** : les fonds indiciels suisses hors bourse exigent, lors de la souscription et du rachat, une protection contre la dilution en faveur de la fortune du fonds, qui doit empêcher les investisseurs existants de supporter les frais de transaction occasionnés par les souscriptions et les rachats au sein du fonds. Les ETF sont négociés en bourse avec un spread bid-ask qui rémunère le négociateur. Dans le négoce des ETF, il y a donc une partie supplémentaire à indemniser, contrairement aux transactions des fonds indiciels.

- **Les taxes sur les transactions** : Les fonds indiciels suisses hors bourse sont exonérés du droit de timbre fédéral lors des souscriptions et des rachats. Les transactions d'ETF sont en revanche soumises à un droit de timbre - de 0,075% du volume de la transaction pour les ETF domiciliés en Suisse, de 0,15% pour les ETF domiciliés à l'étranger.
- **Impôts à la source étrangers** : Le traitement des impôts à la source sur les revenus du capital réalisés à l'étranger, comme par exemple l'imposition de 30% sur les dividendes d'actions américaines, est très important pour le rendement et est souvent sous-estimé. Nous aborderons ce sujet pas si trivial de manière approfondie dans le prochain Flash 35. Ce que l'on peut dire d'emblée : Pour les solutions de titres 3a et LPP, les fonds indiciels hors bourse présentent un avantage considérable par rapport aux ETF.
- **Flexibilité / liquidité** : les ETF peuvent être négociés en bourse à tout moment, les fonds indiciels hors bourse ont une liquidité quotidienne. Pour les placements à long terme, cela ne fait aucune différence.

Takeaways

- Les fonds indiciels (hors bourse) remplacent de plus en plus les ETF comme instrument de mise en œuvre optimal dans la gestion de fortune rentable.
- Il y a de bonnes raisons à cela ! 